

L'HEBDO QUI CLIC

N°345

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

55

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013



Au sommaire du 30 janvier 2013 :

- Accord sur la « sécurisation de l'emploi » / **Tract confédéral CGT :** Pages 2 à 5
- Accord sur la « sécurisation de l'emploi » / **Articles parus dans la presse :** Pages 6 et 7
- Accord sur la « sécurisation de l'emploi » / **Petite chanson en hommage aux signataires :** Page 8
- Action du 24 janvier / **Retour sur une journée de luttes :** Pages 9 à 17
- Journée d'action du 31 janvier / **Tract unitaire du Havre :** Page 18
- Prud'hommes / **Article paru dans la presse Havraise :** Page 19
- Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : Page 20
- L'hebdo pratic' : Pages 21 à 24

VOS DROITS SONT ENTRE VOS MAINS

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de «sécurisation de l'emploi» se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés. La CGT et FO ont annoncé qu'elles ne le signeront pas. Par contre, la CFDT, la CGC et la CFTC ont décidé de le parapher. Un projet de loi doit être présenté au Conseil des ministres début mars, pour ensuite être voté au Parlement en mai.



Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT



ce qui suit, vous comprendrez ainsi mieux ce qui a conduit la CGT à refuser ce qu'elle considère comme un marché de dupes. Ce sont vos droits de salariés qui sont en cause, tout comme le contenu des mesures à prendre pour faire reculer le chômage et la précarité des emplois.

DES NOUVEAUX DROITS... VIRTUELS!

Contrairement à ce qui vous a été répété durant ces derniers jours, il n'y a pas, loin s'en faut, des avancées pour les droits des salariés d'une part, et des facilités offertes aux employeurs d'autre part. Ce qui a été présenté comme de nouveaux droits pour les salariés

est virtuel et renvoyé à d'hypothétiques négociations ultérieures. En revanche, de nombreuses dispositions immédiates vont accélérer les licenciements, les rendre moins coûteux pour l'entreprise et moins facilement contestables par les salariés. Elles vont accroître la précarité et la pression sur les salaires, généraliser la mobilité professionnelle forcée, tout en réduisant vos moyens actuels de défense devant la justice. Les pouvoirs de l'employeur seront renforcés et de plus en plus dépendants de son bon vouloir au sein de chaque entreprise. Si ce texte devait être retranscrit en l'état dans une loi, comme le gouvernement en a l'intention, cela provoquerait de graves répercus-

« Intervenons pour changer la donne. Il y a urgence. »

sions sur votre vie de salarié. De plus, ce gouvernement qui se dit attaché au dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats représentant bien plus de salariés que les syndicats signataires.

LE MEDEF NE DOIT PAS FAIRE LA LOI

Tout cela n'est pas inéluctable. L'aspiration au changement s'est fortement exprimée lors des échéances électorales de 2012. Elle doit

se traduire par de nouvelles lois qui protègent les salariés. Dans la République, ce sont les élus qui font la loi et non le Medef. Il prétend, au nom de la crise, banaliser le licenciement, conforter l'immunité judiciaire des employeurs qui enfrennent le droit du travail, étouffer toute forme de contestation des choix de gestion au sein des entreprises. Intervenons pour changer la donne. Il y a urgence. Vos droits sont entre vos mains. Ensemble, défendons-les.

A l'issue d'une négociation laborieuse avec les organisations patronales, un accord a été conclu avec des syndicats de salariés. Le journal que vous avez entre les mains a pour objectif de vous informer, de vous alerter, mais aussi d'en appeler à votre intervention avant que de mauvaises décisions ne soient prises. En prenant connaissance de

■ DÉCRYPTAGE

Comment l'accord pourrait bouleverser vos droits

Alors qu'il y a chaque jour plus de 1500 nouveaux chômeurs, que les ruptures conventionnelles (dont 80 % sont imposées aux salariés) et les plans de départs volontaires explosent, le patronat prétend qu'il serait difficile de licencier ? Que le droit du travail serait trop rigide ? Faudrait-il, pour travailler, accepter de perdre tous ses droits, que le travail non ou mal déclaré devienne la norme, que les « mini jobs » à l'allemande ou le travail « indépendant » à la roumaine ou à la polonaise fleurissent ?

UNE MOBILITÉ INTERNE : VOLONTAIRE OU FORCÉE ?

Pour restructurer l'entreprise sans mettre un œuvre un plan social, l'accord organise la mobilité interne forcée, d'un site à l'autre, sans aucune limite garantie nationalement, pour le temps et la distance supplémentaire de trajet.

► **Aujourd'hui**, dans beaucoup de situations, vous pouvez refuser un changement de poste ou de lieu de travail sans que cela ne puisse vous être reproché.

► **Demain**, un accord d'entreprise peut autoriser votre employeur à vous muter sur un autre poste, à vous envoyer à l'autre bout de la France. Si vous refusez, vous serez licencié pour motif personnel !

QUEL ACCÈS À LA JUSTICE DEMAIN ?

Les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, quel que soit leur type de contrat, ont aujourd'hui un droit com-

mun : pouvoir saisir les prud'hommes (tribunal compétent pour trancher le contentieux du travail) pour récupérer les sommes qui leur sont dues.

L'accord raccourcit les délais dans lesquels le salarié peut saisir le juge et limite dans le temps la réparation du préjudice subi. La réparation pour des faits remontant à plus de 3 ans ne sera plus possible !

Les victimes d'heures ou de salaires non payés, d'inégalités de traitement ou de harcèlement, voire les victimes de l'amiante, apprécieront !

En limitant la période pour laquelle le salarié peut demander réparation et en incitant fortement les juges prud'hommes à proposer aux salariés une indemnisation très faible, l'accord fait des employeurs la seule catégorie qui échappe en France à la sanction proportionnelle au délit.

► **Aujourd'hui**, par exemple, vous pouvez réclamer le paiement des heures supplémentaires non payées effectuées pendant les cinq dernières années.

► **Demain**, vous ne pourrez plus les réclamer que sur une période de trois ans !

MAINTIEN DANS L'EMPLOI OU CHANTAGE ?

N. Sarkozy avait fait son cheval de bataille des accords « compétitivité / emploi » mais n'était pas parvenu à les imposer. Aujourd'hui, l'accord les met en place : il s'agit de modifier le temps de travail et de baisser les salaires jusqu'à deux ans grâce à un accord d'entreprise dit « de maintien dans l'emploi », le temps de « passer un moment difficile ». Mais les salariés savent par expérience que leurs sacrifices, à un moment donné, ne leur accordent aucune garantie quant au maintien effectif de leur emploi sitôt l'accord terminé.

C'est toujours le même discours : si ça va mal, c'est de la faute des salariés, qui seraient « trop payés ». Par contre, rien sur une baisse « temporaire » des éventuels dividendes versés aux actionnaires !

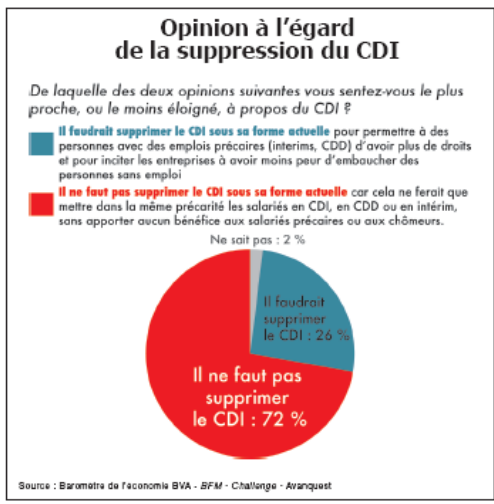
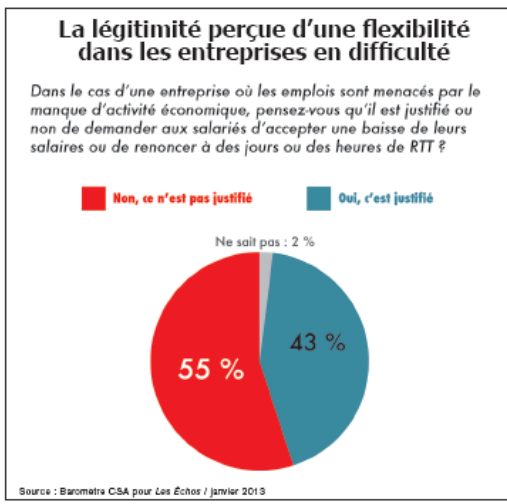
► **Aujourd'hui**, les salariés peuvent refuser de se voir appliquer une baisse de leur salaire ou la modification de leur temps de travail, même si un accord collectif le prévoit. Dans ce cas l'entreprise n'a pas le droit de licencier sauf si elle connaît des difficultés économiques importantes. Les salariés bénéficient alors de diverses garanties (plan de sauvegarde de l'emploi, reclassement...). De plus, ils peuvent contester le motif de leur licenciement devant un juge.

► **Demain**, les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi » seront licenciés pour motif économique individuel sans ces garanties, et le motif du licenciement sera inattaquable !

QUEL FUTUR POUR LE CDI ?

Le Medef veut imposer pour des salariés des petites entreprises de certaines branches le contrat à durée indéterminée « intermittent », c'est à dire un contrat totalement flexibilisé, qui empêche toute vie régulière et toute construction d'avenir.

C'est tout simplement un temps partiel annualisé : les salariés pourraient alterner périodes travaillées et non travaillées avec une rémunération « lissée » sur l'année. Comment payer quatre mois de travail en douze fois ! Grosse différence avec un CDD de la même durée : les périodes non travaillées en CDI n'ouvriront pas droit aux allocations chômage, et le salarié n'aura



► CHIFFRES

En 2010, sur **19 millions** d'embauches, **12 millions** ont été des recrutements en CDD de moins d'un mois, **4 millions** des CDD de plus d'un mois et **3 millions** des CDI. L'intérim est largement utilisé comme période d'essai, variable d'ajustement des effectifs et les ruptures conventionnelles ont explosé. (Source Acofos).

1 million de ruptures conventionnelles depuis la création du dispositif en 2008, **80 %** d'entre-elles ont été imposées aux salariés.

pas le droit à la prime de précarité des CDD.

► **Aujourd'hui**, le CDI intermittent existe déjà mais ne peut être utilisé que lorsqu'il y a un accord de branche qui l'autorise.

► **Demain**, dans les branches visées par l'accord, les employeurs d'entreprise de moins de 50 salariés pourront utiliser ce contrat sans contrainte.

SÉCURISER L'EMPLOI OU SÉCURISER LES LICENCIEMENTS ?

Seuls 3% des chômeurs ont pu bénéficier d'un plan social, mais c'est encore trop pour le Medef. Sa solution est radicale : décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise, voire, en l'absence d'accord, par un simple document de l'employeur homologué par la direction du travail. Sans réponse

de l'administration sous trois semaines, le texte est homologué et le patron peut licencier.

Où sont les possibilités données aux salariés pour construire des propositions alternatives aux projets patronaux ? Le recours à l'expert est limité comme jamais, le juge est mis « hors-jeu », et tous les délais sont fixés à l'avance.

► **Aujourd'hui** la loi définit des garanties en cas de licenciement économique collectif : une procédure et des délais permettant l'information et la mobilisation des salariés, l'intervention d'un expert permettant d'analyser la situation, l'obligation de recherche de reclassement...

► **Demain**, ce socle de garanties ne vous est plus assuré et un licenciement économique de 99 salariés sera réglé en 2 mois, de 500 salariés en 4 mois. Le patronat n'aura plus à craindre les Fralib, GoodYear ou PSA !

► ILS ET ELLES ONT DIT

Laurence Parisot, présidente du Medef / «Un accord potentiellement historique s'il est repris tel quel dans la loi.»

Patrick Bernasconi, négociateur du Medef, Le Monde / «La France figurera désormais parmi les meilleures références pour ce qui est de la flexisécurité.»

Wall Street Journal / «Les employeurs français gagnent une nouvelle flexibilité du travail.»

Syndicat de la magistrature / Le texte, «en facilitant les licenciements et en réduisant considérablement le contrôle du juge sur l'exécution et la rupture du contrat de travail, constitue une grave régression pour les droits des salariés et une nouvelle source de précarité.»

Syndicat des avocats de France (Saf) / «Le Medef revendique l'immunité judiciaire pour les entreprises!»

INTERVIEWS

«Où est la sécurisation de l'emploi quand on favorise la sécurisation du licenciement ?»

Fabien Gâche, délégué syndical central CGT, Renault France

Vouloir faciliter les licenciements, c'est ignorer totalement ce qu'est le travail. Le patronat a une vision purement arithmétique de l'entreprise, et nous dit « il faut gagner en marge, en productivité, donc il faut diminuer la masse salariale le plus facilement possible ». Ça revient à dire que les salariés sont comptabilisés en niant totalement le savoir faire et l'intelligence du travailleur lui-même. Pour le salarié licencié c'est dramatique. Ceux qui restent sont aussi des victimes et tentent de faire au mieux leur boulot. C'est un non-sens économique car on ne peut pas avoir indéfiniment plus de travail pour plus de richesse créée, avec toujours moins de monde. C'est contre-productif pour l'entreprise. Ça génère de la souffrance, des gaspillages, des surcoûts et on est dans un cercle vicieux catastrophique pour tous...

«On précarise un salariat qui était déjà précaire de fait!»

Sylvie Vachoux, militante CGT, salariée Casino (Besançon)

Jusqu'à présent, le salarié à temps partiel signe un contrat dans lequel sont stipulés des heures de travail et des jours précis. Des salariés cumulent plusieurs jobs et organisent leur vie comme ils peuvent. Avec un lissage du nombre d'heures sur l'année ou sur une partie, exit tout ça ! Comment gérer sa vie quand on ne sait que sept jours à l'avance quelles seront nos horaires la semaine suivante ? L'accord prévoit une majoration de 10% des heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire ou mensuelle. Y'aura-t-il encore des heures complémentaires si le temps de travail est lissé sur l'année ? On peut d'ailleurs supposer que l'employeur agira de façon à ne pas dépasser le nombre d'heures ! L'accord est un vrai recul. Il aggraver nos conditions de travail et de vie et nous obligera, du fait de ce lissage des heures, à nous mettre à disposition de l'employeur. On précarise un salariat qui était déjà précaire de fait. Il sera difficile de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Les femmes en seront, une fois de plus, les premières victimes...

DES AVANCÉES ?

En « contrepartie » de ces reculs, des avancées... peut-être... pour plus tard... et pas pour tous !

Une complémentaire santé pour tous ?

• Les salariés des entreprises de moins de 50 risquent de ne pas être couverts par un accord collectif santé. Il leur faudra un accord de branche étendu, qui n'est nullement garanti ! Par contre, les assurances se frottent les mains à l'avance du pactole qui va leur être offert. Et cette complémentaire peut ne s'appliquer que dans cinq ans.

► Une inégalité de traitement persiste entre salariés. Là où il n'y a pas d'accord, la prise en charge minimum est inférieure à la CMU Complémentaire. Et là où il y a un accord, on peut s'attendre à une renégociation pour que l'employeur paye moins

Des « droits rechargeables » à l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ?

Un demandeur d'emploi qui retrouve un travail mais qui n'a pas utilisé l'ensemble de ses droits pourra les conserver en cas de perte d'emploi ultérieure. Cependant, le Medef ne veut pas mettre un euro pour financer ce nouveau droit.

► Il faudra donc diminuer le niveau d'indemnisation de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour financer ces droits rechargeables.

Des « contrats courts » enfin taxés ? Tant mieux !

Car l'utilisation des contrats précaires par les employeurs représente un coût énorme pour l'assurance chômage : la taxation des contrats courts était censée compenser ce coût. Dans les faits, la majorité de ces contrats ne sera pas taxée et, cerise sur le gâteau, le patronat a obtenu des exonérations de cotisations sur l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

► Bilan de l'opération, le patronat en sort gagnant : c'est 40 millions d'euros d'exonérations qui viennent s'ajouter aux 20 milliards d'aide que le gouvernement leur a offert au mois de novembre.

Un encadrement du travail à temps partiel ?

Certes, il est prévu que le temps partiel soit de 24h minimum par semaine, mais les possibilités de déroger à cette durée sont multiples. De plus, les règles permettant de moduler le temps de travail sont renforcées.

► À titre d'exemple, l'employeur pourra modifier la durée du travail du salarié huit fois dans l'année. Le salarié devra se tenir à la disposition de l'employeur. Les heures qu'il fera en plus ne seront pas systématiquement majorées.

Le point commun de ces mesures, c'est qu'elles sont... renvoyées à de nouvelles négociations : aucune ne s'applique tout de suite.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer, n'a rien de neuf : c'est le règne du « gré à gré », la destruction des socles de garanties collectives, comme si le salarié était à égalité face à son patron. C'est aussi la culpabilisation des salariés dès qu'ils font valoir leurs droits. Cet accord tente de briser les capacités de résistance des salariés. C'est le libéralisme et sa loi de la jungle ! Pourtant, les Français ont rejeté cette logique en mai dernier.

Le Medef, qui pense tenir là sa revanche, appelle à transposer l'accord « tel quel » dans la loi. Il n'y a aucune raison de lui faire ce cadeau.

Mobilisons-nous partout pour que la loi à venir rompe avec la politique précédente et construise réellement de la sécurité pour l'emploi des salariés.

Pendant la négociation, la CGT a notamment revendiqué :

- ▶ Un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements.
- ▶ Une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise des sites rentables, en cas de menace de fermeture.
- ▶ La généralisation de la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance avec voix délibérative.
- ▶ Une gestion prévisionnelle des emplois qui ne soit pas une gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois.
- ▶ L'encadrement des ruptures conventionnelles et la lutte contre le passage forcé à l'auto-entrepreneariat.
- ▶ Des instances représentatives interentreprises du personnel pour gagner une plus grande responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.
- ▶ Des CHSCT centraux à l'instar des CCE, avec respect des droits et moyens pour les CHSCT locaux.
- ▶ L'extension du contrat de sécurisation professionnelle à tous les salariés des entreprises de moins de 50 salariés et l'amélioration du congé de reclassement dans les entreprises de plus de 50.
- ▶ La construction d'un droit au travail à temps plein, sur un bassin d'emplois, pour les salariés pouvant cumuler plusieurs temps partiels.
- ▶ Des droits attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre pour tous les salariés (ancienneté, qualification, formation, prévoyance...) à négocier au niveau des branches.
- ▶ Une taxation de tous les CDD et des contrats d'intérim, à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage.
- ▶ Un compte individuel de formation opposable à l'employeur et un renforcement des droits à la formation professionnelle qualifiante pour chaque salarié, quel que soit son parcours.



▶ VOUS AVEZ DIT DIALOGUE SOCIAL ET REPRESENTATIVITE

| | Elections prud'homales 2008 | Très petites entreprises 2012 |
|------------|-----------------------------|-------------------------------|
| CGT | 33,98 | 29,54 |
| FO | 15,81 | 15,25 |
| CFDT | 21,81 | 19,26 |
| CFE-CGC | 8,20 | 2,32 |
| CFTC | 8,69 | 6,53 |

LE TEXTE COMPLET DE L'ACCORD EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.CGT.FR

VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER LÀ ! ENSEMBLE, DANS LE SYNDICAT, NOUS SERONS PLUS FORTS BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à : La CGT, Espace Vie syndicale, Case 5-1, 263, rue de Paris – 93516 Montreuil cedex
Téléphone : 01 55 82 81 94 – Fax : 01 48 51 51 80 – Courriel : orga@cgt.fr
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur : www.cgt.fr

A LA « UNE » DE L'USINE NOUVELLE N°3314 !

CFDT/MEDEF : MEME COMBAT !

www.usinenouvelle.com

L'USINE NOUVELLE

17 JAN. 2013

FERROVIAIRE
L'État au secours d'Alstom et Bombardier ► PAGE 30

NUMÉRIQUE
Les pépites françaises du sans contact ► PAGE 33

GUIDE
Comment acheter de l'innovation ► PAGE 47

KENYA
Les Français profitent de la consommation qui s'envole ► PAGE 42

N° 3314 . SEMAINE DU 17 AU 23 JANVIER 2013 . 5,90 EUROS



FLEXIBILITÉ ENFIN!

Laurence Parisot (Medef) et Laurent Berger (CFDT) ont trouvé la clef d'un accord de flexisécurité à la française. Entreprises, c'est maintenant à vous de jouer. P. 22

M 01979 - 3314 - F: 5,90 €



ET A LA « UNE » DU PARISIEN DU 05 JANVIER !

CFDT/PS : PETITS ARRANGEMENTS ENTRE AMIS !

Les liaisons dangereuses de la CFDT

Le Parisien 5 janvier 2013

Trois poids lourds du syndicat, dont François Chérèque, vont officiellement travailler pour le gouvernement. Des nominations qui peuvent faire polémique.

Troublant télescopage de nominations de syndicalistes CFDT dans les allées du pouvoir... Dès lundi 7 janvier, François Chérèque, l'ex-secrétaire général du syndicat réformiste — qui a passé le témoin en novembre à Laurent Berger —, sera recasé dans l'une des nombreuses terres d'accueil que compte la République : l'Inspection générale des affaires sociales. Nommé jeudi dernier par le gouvernement au rang d'expert de l'Etat, il sera chargé d'évaluer les politiques sociales afin d'éclairer la décision publique. A 56 ans, il devrait également prendre à la mi-janvier la présidence de Terra Nova, fondation proche du PS. « Ce ne sera pas une annexe du PS », se défend-il.

Selon nos informations, ce même jour, le 7 janvier, c'est une autre figure de la CFDT qui rejoindra officiellement l'équipe gouvernementale. Lundi, l'ex-secrétaire nationale Laurence Laigo, un des anciens bras droit de Chérèque, va prendre son bureau de conseillère au cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement. « Ses fonctions ne sont pas encore complètement arrêtées », laisse-t-on entendre au 35 de la rue Saint-Dominique. Mi-décembre, elle avait annoncé à ses collègues syndicalistes son intention de quitter la confédération de Belleville, à la suite d'un désaccord sur ses fonctions dans la nouvelle organisation pilotée par Laurent Berger.

■ Des liens étroits ont été tissés en coulisses avec Hollande

Deux « transferts » de poids qui, à coup sûr, vont alimenter les critiques sur une collusion apparente entre la CFDT et le gouvernement. Jamais, pourtant, la centrale n'a affiché sa préférence pour tel ou tel candidat. Au contraire, Chérèque avait même pesté publiquement lors de la campagne contre Bernard Thibault, qui avait rompu la sacro-sainte neutralité syndicale. Il n'empêche, des liens étroits avec François Hollande ont bien été tissés en coulisses depuis 2009 par Jacky Bontems, 61 ans, l'ancien bras droit de Nicole Notat puis de François



François Chérèque, l'ex-patron de la CFDT, va intégrer, lundi, l'Inspection générale des affaires sociales. (I.P./Philippe de Poilporet)



Ancien bras droit de Chérèque, Jacky Bontems entrera au Commissariat général à la stratégie et à la prospective.



Laurence Laigo, ex-secrétaire nationale de la CFDT, devient conseillère de Najat Vallaud-Belkacem. (AFP/Bertrand Guay.)

Chérèque. Officiellement dégagé de tout mandat syndical, cet homme de réseau, adhérent au PS depuis 1970, a fait campagne pour le candidat socialiste et mobilisé son carnet d'adresses, jouant les intermédiaires pour « vendre » la méthode Hollande auprès des partenaires sociaux. Et d'assurer aussi le rôle d'interlocuteur privilégié à la CFDT... Depuis septembre, Bontems est officiellement chargé de mission auprès de Matignon. Et dans quelques jours, il intégrera le Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

« Comment Laurent Berger va-t-il gérer ça ? Alors que les négociations

sur la réforme du marché du travail ne sont pas bouclées, ça ne tombe pas au meilleur moment », s'inquiètent certains. « Ni soutien d'un gouvernement ni opposant politique », jurait dès son arrivée le successeur de François Chérèque, forcément fragilisé par ces nominations. Car en 1981, la lune de miel avec François Mitterrand avait coûté très cher à la CFDT. Cinq cadres du syndicat avaient alors rejoint les cabinets ministériels, entraînant une véritable hémorragie d'adhérents : entre 12 et 15 % d'encartés en moins par an durant plusieurs années.

CATHERINE GASTÉ

Des-accords social

(sur l'air de la guitare qui me démange)

J'ai le stylo qui me démange,
dès que le medef le veut
Ça vous dégoûte mais ça l'arrange
et on se fout bien des gueux
Pardonnez-moi, c'est très étrange,
sitôt que le patronnat veut.
j'ai le stylo qui me démange,
Alors je signe tout c'qu'il veut.

Pour les elections pro je conspire
Et je compte sur vos voix
C'est pour encore me faire élire
En racontant n'importe quoi.
Ne croyez pas que ça me lasse,
Je ne cours qu'après les honneurs.
Et quand je m'adresse à ma base,
C'est pour faire un bras d'honneur

J'ai le stylo qui me démange,
même en étant minoritaire
Ça fait du bien dans les phalanges,
de faire de vous des précaires.
Y a rien à faire pour que ça change,
J'suis fait pour la trahison.
J'ai le stylo qui me démange,
pour graver ma soumission

J'ai le stylo qui me démange,
dès que le medef le veut.
Ça vous dégoûte mais ça l'arrange,
j'ai négocié la fin de vos droits,
Laurence me renvoie à la niche
après un accord ou trois
en compagnie de mes deux caniches
et tant pis pour vos emplois

J'ai le stylo qui me démange,
j'veux la flexibilité.
Ça me soulage et ça l'arrange,
toute cette insécurité.
Y a rien à faire pour que ça change,
Faut se faire à cette idée.
J'ai le stylo qui me démange
Alors je n'pense qu'à signer

J'ai le stylo qui me démange,
dès que le medef le veut
Ça vous dégoûte mais ça l'arrange
on se fout des besogneux
et de leur putain d' salaire
moi je connais qu'un business
c'est du patron être partenaire
pour r'voir vos droits à la baisse

RETOUR SUR LA JOURNEE D' ACTIONS DU JEUDI 24 JANVIER 2013 DES 4 UL

Le 24 janvier, à l'appel des 4 UL CGT, Le Havre, Harfleur, Lillebonne et Fécamp, les salariés des entreprises étaient appelés à se mobiliser, pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail, avec diverses actions.

Près d'une cinquantaine de syndicats et sections syndicales étaient présents sur l'ensemble de la journée !!

- ➡ **Dès 06H30, 100 militants effectuaient un blocage du CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT AUBIN DE ROUTOT pour protester contre la réforme pénitentiaire.**
- ➡ **A 08H30, devant DRESSER, 200 salariés ont distribué le 4 pages confédéral sur l'accord « sécurisation de l'emploi ».**
- ➡ **A 10H00, au pont de Normandie, 250 salariés ont distribué ce même tract aux péages.**
- ➡ **A 16H00, une conférence de presse était donnée devant les locaux de la CFDT, CFE-CGC et de la CFTC pour dénoncer la signature de cet accord.**
- ➡ **Enfin, la journée s'est terminée avec apothéose à 18H30, où 250 salariés se sont invités aux vœux de Didier MARIE, président du Conseil Général pour protester contre les baisses de subventions pour la prévention sociale.**

Retour sur cette belle journée de luttes...

24 JANVIER 2013 : SUCCES D'UNE JOURNEE DE LUTTES !









www.havre-libre.fr

LES VŒUX DU DEPARTEMENT ANNULES

La CGT fait battre en retraite le président



Hier soir, face à la pression de 250 manifestants qui ont envahi la salle où Didier Marie devait présider ses vœux, le président PS du conseil général de Seine-Maritime a préféré annuler la cérémonie. Il s'explique sur les raisons de cette décision.

8

FACE AUX MANIFESTANTS, DIDIER MARIE ANNULE SES VŒUX AU HAVRE

Didier Marie, le président PS du conseil général de la Seine-Maritime, a subitement décidé d'annuler sa cérémonie de vœux aux habitants de l'agglomération havraise, hier soir. Depuis le matin, les syndicats menaient des actions de protestation contre, entre autres, la politique d'austérité conduite par le gouvernement mais aussi par le département en matière de prévention sociale. Ils avaient prévu de s'inviter à la cérémonie des vœux et d'y prendre la parole. Craignant pour « la sécurité » des invités, Didier Marie a préféré faire demi-tour. Traditionnellement, cette soirée réunit plusieurs centaines de personnes.



Quelque 250 manifestants sont invités à la cérémonie qui a finalement été annulée (photo Christian Cariat)

Divisions sur l'emploi

SOCIAL. La CGT organisait hier une grande journée d'actions visant à dénoncer le récent accord sur la sécurisation de l'emploi. Les élus socialistes et la CFDT en ont fait les frais.

Bouchon monstre en entrée de ville, piscines municipales fermées (pour cause de grève des agents territoriaux), péage gratuit au pont de Normandie pour les plus chanceux... La grande journée d'actions annoncée par les quatre unions locales de l'arrondissement havrais (Le Havre, Harfleur, Fécamp et Lillebonne) n'est pas passée inaperçue, hier. Celle-ci s'est achevée avec éclat aux vœux - avortés - de Didier Marie, président du conseil général (lire page 8), après avoir débuté tôt le matin par un rassemblement devant le centre pénitentiaire, où la CGT continue de dénoncer des effectifs insuffisants.

Paul Golain :
« Le Havre de Grève, pour nous, c'est fini ! »

Entre les deux : une distribution de tracts devant l'usine Dresser, puis au pont de Normandie, à chaque fois pour dénoncer l'accord sur la sécurisation de l'emploi récemment signé entre le patronat et trois organisations syndicales minoritaires (lire ci-contre). La CGT ne pardonne pas au gouvernement socialiste d'avoir ainsi prarrainé un texte « qui baffone les salariés d'un point de vue démocratique », dit Jacques Richer, co-leader de l'union locale havraise (seules Force Ouvrière et la



A l'instar du parti socialiste il y a quelques semaines, la CFDT a vu sa façade recouverte

CGT, qui regroupent à elles deux plus de la moitié des salariés syndiqués, dénoncent aujourd'hui l'accord). Mais la CGT, qui revendique depuis des semaines son intransigeance comme son ancrage historique dans la région, pardonne encore moins à la CFDT la signature du dit accord. Et elle l'a fait savoir à sa manière hier après-midi à la Maison des syndicats, comme il y a deux mois à la permanence havraise du parti socialiste : en recouvrant la façade de ses voisins de slogans acerbes et de projections d'œufs.

« Des méthodes de voyous, déplore Paul Golain, secrétaire général CFDT Maritime Normandie. Bien que l'on ne partage pas les mêmes idées, il y a un minimum de respect à observer. Cet accord sur la sécurisation de l'emploi n'est pas parfait, mais c'est du donnant-donnant. La CGT elle-même, dans certaines entreprises, a signé des accords de compétitivité. Elle l'a même fait parfois contre l'avis de la CFDT. » Difficile d'imaginer, après cet épisode, les deux organisations syndicales avancer main dans la

de l'intersyndicale née de la lutte contre la réforme des retraites. NDLR), pour nous, c'est fini, nous ne pourrions plus travailler avec eux », lance Paul Golain à l'attention des responsables CGT havrais. Ces derniers assurent pour autant ne pas rechercher la division syndicale. Pour preuve selon eux : l'appel à la grève dans la fonction publique du 31 janvier, lancé communément par la CGT, FSU et Solidaires, ... auquel la CFDT n'a pas été associée.

REPERES

Sécurisation

L'accord dit de sécurisation de l'emploi a été signé le 11 janvier dernier entre les représentants du patronat et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CFE-CGC), sous la houlette du gouvernement socialiste. Le texte a pour objectif l'encouragement des CDI, la limitation des temps partiels trop réduits, l'élargissement des mutuelles collectives, etc. Mais il valide également la mobilité interne imposée, ou encore limite les possibilités de recourir à la justice prud'homale...

Fonction publique

Un appel à la grève est lancé dans la fonction publique, jeudi 31 janvier. Rassemblement prévu à 10 h 30 devant la Maison des syndicats, pour une manifestation.

T. D.

Sandouville : « C'est chaud bouillant »

Les Renault Sandouville ont activement participé à l'opération péage gratuit et distribution de tracts organisée au pont de Normandie hier matin.

Naturellement, en tant que voisins. Naturellement, étant donné le contexte explosif qui concerne désormais l'entreprise. Bien que démenti depuis par la direction, le mot « fermetures » a été lâché (lire notre édition d'hier). Une semaine après l'annonce des 7 500 postes supprimés. Et il faudra bien plus que d'éventuels utilitaires Nissan* pour apaiser les esprits. A Sandouville, où le déclin s'avère si difficile à enrayer : « on n'a plus d'avenir », lâche un salarié dépité, en pleine distribution de tracts au péage du pont. Il n'est pas syndiqué, mais « il faut sortir, il faut

bouger, insiste-t-il. Sinon, on va droit dans le mur. »

Évalué sur place à 60-70 personnes, le contingent de participants à la manifestation dépassait le cercle des militants habituels. « Il y a aussi beaucoup de simples syndiqués », confirme l'un de ces derniers, fait inhabituel en dehors des épisodes de grèves. Cette contribution imprévue s'est décidée au dernier moment, la veille même du rassemblement. « En ce moment, chez nous, c'est chaud bouillant », explique un militant de Sandouville. Mercredi matin, entre 275 et 350 salariés, selon les sources, ont débrayé sur le site haut-normand, ce qui en fait l'une des usines les plus mobilisées du groupe Renault.

* lire page 46



Les salariés de Renault ont participé à l'opération du pont de Normandie

Didier Marie annule ses vœux

SOCIAL. Le président du Département n'a pas assuré sa cérémonie des vœux dans une salle envahie de manifestants.



Les manifestants ont investi le gymnase où était programmée la cérémonie des vœux de Didier Marie

Hier, le président PS du Conseil général, Didier Marie a préféré annuler sa cérémonie des vœux. Le gymnase de l'université du Havre où il devait sacrifier à la tradition a été envahi par 250 manifestants. Dès 18 h, le président du Département est attendu de pied ferme. Des militants CGT et des éducateurs de rue font le siège devant la salle. Alors que les invités commencent à entrer, les manifestants débordent le service d'ordre privé et s'engouffrent à leur tour. « *Le changement c'est pour quand* », scande la foule. Dans la bousculade, une personne est jetée à terre. Une fois dans la place, les manifestants déploient leurs banderoles, distribuent leurs tracts. « *C'est le point d'orgue de notre journée d'action. Notre préoccupation reste l'emploi. Nous dénonçons l'accord signé entre des syndicats minoritaires et le Medef. Nous voulons que ça remonte au*

gouvernement », martèle Jacques Richer, secrétaire CGT. Les éducateurs de rue sont aussi sur les dents. « *Didier Marie et sa majorité départementale ont diminué les crédits alloués à la prévention spécialisée. Cela va entraîner 100 licenciements alors qu'en période de crise, nous sommes le dernier lien social dans les quartiers* », Brice ne décolère pas.

Tentative de négociation

La situation apparaît de plus en plus confuse. « *Nous attendons Didier Marie pour lui faire part de nos doléances. Nous ne partirons pas d'ici tant qu'il ne nous aura pas entendus* ». Le sous-préfet et le directeur de cabinet du président décident de réagir et tentent de nouer le dialogue avec Jacques Richer et son homologue Reynald Kubecki. Un consensus semble trouvé. « *S'il nous écoute, on le laissera parler* », s'engagent les

deux responsables CGT. Mais derrière, la pression monte au fil des minutes qui s'égrainent. L'estrade est à son tour investie. Les prises de parole s'enchaînent. « *Vous les socialistes, vous nous avez menti. Ne revenez jamais à Sandouville* », menace Nicolas Guermontprez. « *On a volé nos budgets* » dénoncent les « éduc ». L'ambiance est de plus en plus survoltée. L'Internationale est reprise en chœur. Dans un coin de la salle, les autorités se concertent. Finalement, dans ce tohu-bohu, la décision est prise. Didier Marie ne viendra pas. « *Pour éviter de mettre de l'huile sur le feu* », justifie sa garde rapprochée. En face, c'est la douche froide. « *Il n'a même pas le courage de nous rencontrer* ». Dernières critiques, ultimes frustrations avant de quitter le gymnase dans le calme.

ST. R.

« Des craintes pour la sécurité »

S'il ne s'est pas présenté à la cérémonie qu'il devait présider, joint hier soir par téléphone, Didier Marie, président du Conseil général, est revenu sur les raisons qui l'ont poussé à annuler purement et simplement ses vœux.

Pourquoi avoir annulé cette cérémonie ?

■ « La cérémonie du Havre a eu le malheur de se trouver sur le calendrier d'une journée d'actions de la CGT. Je considère que les quelques agités qui étaient là sont allés au-delà de ce qui est acceptable en terme d'expression démocratique »

Les manifestants demandaient à exprimer leurs doléances publiquement avant de vous laisser présider ces vœux ?

■ « En ce mois de janvier, nous sommes déjà à un certain nombre

de cérémonies de vœux sur le Département. Il y a eu à quelques reprises des expressions syndicales sur tel ou tel sujet, mais à aucun moment cela a pris ces proportions ! Dans un premier temps ils ont mis le bazar et on (N.D.L.R : Pierre Ory, le sous-préfet du Havre et Jean-François Bernard, le directeur de cabinet de Didier Marie) a demandé s'il était possible de trouver un consensus pour que cette cérémonie puisse se tenir. Ils ont demandé à parler mais sans garantir, en aucune façon, que les vœux allaient pouvoir se poursuivre ensuite. On n'allait pas prendre le risque d'attiser les tensions et d'avoir une manifestation qui tourne mal. Annuler m'a paru plus sage. »

Diriez-vous que vous avez eu peur ?

■ « Oui, j'avais des craintes pour

la sécurité de mes personnels et celle des invités. Ils n'étaient pas venus pour se faire invectiver en même temps que nous. Vu l'état d'énervernement de certains on pouvait s'attendre à ce que, si je prenais la parole, ils continuent leur démonstration. »

Que ressentez-vous après ces événements ?

■ « Je suis attentif à l'expression des partenaires sociaux qui sont reçus régulièrement [...] Là, en l'occurrence pour des raisons que j'ai du mal à cerner, excepté si elles sont très politiciennes, que l'on vienne perturber une cérémonie de vœux. Je suis désolé pour de tous les invités qui étaient là et qui ont été privés de cet échange républicain généralement convivial. »

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURE FERRARI

ARTICLE PARU DANS L'INFO LUTTES N°5

Actions des salariés au Havre : Le 24 janvier, à l'appel des 4 UL CGT, Le Havre, Fécamp, Harfleur et Lillebonne, les salariés des entreprises étaient appelés à se mobiliser, pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail, avec diverses actions.

Au centre pénitencier de Gainneville dès **6h30** (entre 80 à 100 participants). ➔



Devant Dresser avec un barrage filtrant de **8h30** à 9h30 (200 participants) ←

Au péage du pont de Normandie à **10h** (entre 200 à 250 participants) ➔

Conférence de presse à **16h**, devant les locaux de la CFDT, CFTC et CGC suite à leur signature nocive sur l'accord de compétitivité.



Au gymnase de l'université lors des vœux du président du Conseil Général à **18h30** (250 participants) ←



**Journée de grève dans la Fonction publique le 31 janvier 2013 :
le changement, c'est l'action !**

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle.

Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...). Elles considèrent que les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour une mobilisation massive le 31 janvier et pour construire ensemble les suites nécessaires.

Le 31 janvier, elles porteront des revendications pour :

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire,
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre concernant les rémunérations.

**RASSEMBLEMENT A 10H30 A FRANKLIN
POUR UNE MANIFESTATION
AG FONCTIONS PUBLIQUES A 16H00 A FRANKLIN**

Les prud'hommes aux aguets

SOCIAL. Le nombre de saisines a nettement augmenté en 2012. L'effet crise est davantage redouté pour l'année à venir.

Habitué depuis huit ans à s'échanger les postes de président et vice-président du conseil des prud'hommes du Havre, Jean-Philippe Pain et Daniel Hérouard, représentant respectivement les intérêts des salariés et du patronat, partagent au moins une même conviction : la défense de leur institution, trop souvent critiquée à leurs yeux.

A l'heure où certains y verraient bien œuvrer des magistrats professionnels, les deux hommes revendiquent « *le seul système au monde où est garantie la parité entre le salarié et l'employeur* ».

Afin d'en prouver son utilité comme son efficacité, Jean-Philippe Pain et Daniel Hérouard citent les chiffres de l'année 2012, caractérisée par une nette augmentation du nombre de sai-

sines : 1 314 contre 1 129 en 2011, soit une hausse de 16 %. Parmi elles, 1 169 ont trouvé un aboutissement dans l'année, selon une durée moyenne de traitement de 9,4 mois (contre 10,1 mois en 2011).

Obstacles au justiciable

Autre motif de satisfaction chez les deux hommes : le faible taux de procédures ayant fait l'objet d'appels, chiffré à 17 % pour 2012 (en augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente). « *La grande majorité des décisions du conseil du Havre ont été confirmées en deuxième instance* », se félicite par ailleurs Daniel Hérouard.

Pourtant, dénonce Jean-Philippe Pain (président en cette année 2013 et élu CGT), les entraves à la justice prud'homale se font de plus en plus nombreuses

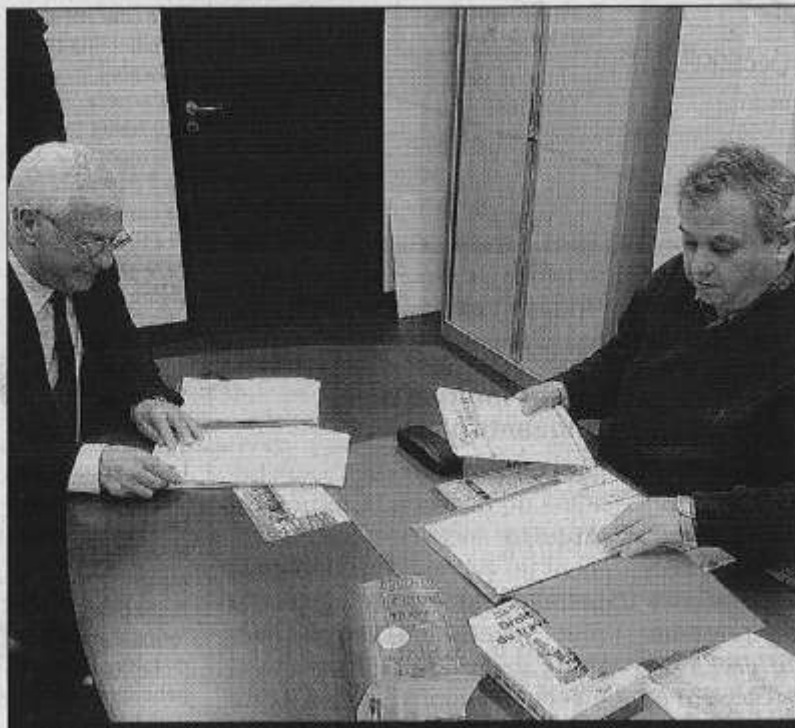
pour les justiciables. La disparition des conseils de Bolbec et de Fécamp, par exemple, place désormais certains citoyens à 70 kilomètres (maximum) de l'institution havraise. Sans parler de la contribution de 35 € aujourd'hui demandée à tout salarié souhaitant saisir les prud'hommes, toujours aussi inacceptable aux yeux de Jean-Philippe Pain.

« *Il s'agit d'une avance, tempère Daniel Hérouard. Et neuf fois sur dix, elle est prise en charge par l'avocat.* »

« Davantage de grandes entreprises en difficulté »

Si l'année 2012 a été marquée par quelques « gros » dossiers tels que Citron, ou encore les PRV de Renault Sandouville (le nombre de procédures collectives a également augmenté en 2012, concernant 363 salariés contre 221 en 2011 et 162 en 2010), « *les effets de la crise économique risquent de se faire davantage sentir en 2013* », estime le vice-président et représentant du patronat. « *Avec davantage de grandes entreprises en difficulté* », complète Jean-Philippe Pain. Le constat confirme ainsi les prévisions pessimistes émises de son côté par le tribunal de commerce du Havre (lire notre édition d'hier).

A l'inverse, certains secteurs en plein essor font également l'objet de la plus vive attention : les centres d'appels, notamment. « *Ce sont de nouveaux métiers, où les salariés sont parfois traités avec légèreté et sévérité* », reconnaît Daniel Hérouard.



Daniel Hérouard et Jean-Philippe Pain

T. D.

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Bonjour,

En premier lieu, je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, qui, nous l'espérons connaîtra de belles luttes victorieuses.

Je remercie tous les syndicats qui ont participé à mon départ en retraite. Vos gestes et messages m'ont touchés sincèrement.

A bientôt, lors de prochaines manifestations et combats (dans lesquels, je serai, évidemment toujours présente à vos côtés).

Anita MENENDEZ.

HK et Massilia chez les FRALIB...on lâche rien !!!!

<http://youtu.be/PRuzq0Qo1HA>

"Le Medef a finement joué. En sortant le plus tard possible sur une taxation des contrats courts [...], le patronat a centré le débat sur cette question au final secondaire, et pour détourner l'attention de sujets plus fondamentaux qui fâchent, comme un accroissement de la flexibilité pour les entreprises. «Ça nous a permis de tenir la négociation et de maintenir les syndicats à la table des discussions», se félicite un négociateur patronal, pas mécontent de la stratégie arrêtée. En faisant cette ultime proposition, à la dernière minute [...] Les patrons tuent toute possibilité d'ouvrir un nouveau front de contestation sur autre chose."

Propos de Marc Landré dans le Figaro.fr le 11/01/13....à 15h30'.

C'est à dire plusieurs heures avant le dénouement de cet "incroyable suspense" que fut la signature des accords dits de Wagram par les scélérates cfdt, tartufe cgc, croupissante cftc sous la houlette de l'abject medef...

<http://www.paris-normandie.fr/actu/les-explications-de-didier-marie-apres-lannulation-des-voeux-au-havre>

Pas de vœux

Au pieu les vieux

Un p'tit tour sans p'tits fours

Tous marris d'attendre marie

En vain, sans vin

Encore un coup de rouges....

Fouteurs de verve va !

Affligeant : Une classe réservée aux enfants Roms...dans un poste de police !

<http://blogs.mediapart.fr/blog/philippe-alain/260113/une-classe-reservee-aux-enfants-roms-dans-un-poste-de-police>

LE HAVRE

Les chiffres des prud'hommes

Le nombre de saisines a augmenté au conseil des prud'hommes du Havre. 1 314 contre 1 129 en 2011, soit une hausse de 16 %. Parmi elles, 1 169 ont trouvé un aboutissement dans l'année, selon une durée moyenne de traitement de 9,4 mois contre 10,1 mois en 2011. L'année 2012 a été marquée par quelques « gros » dossiers tels Citron et les PRV de Renault Sandouville. Les effets de la crise risquent de se faire davantage sentir en 2013 avec davantage de grandes entreprises en difficulté.

Cotisation Syndicale / IMPORTANT :

La loi de finances rectificative pour 2012, parue au Journal Officiel du 30 décembre dernier, vient d'instaurer un crédit d'impôt, en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations syndicales.

Tous les salariés, même non imposables, bénéficieront d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

Jusqu'alors l'adhésion à une organisation syndicale donnait droit à 66% de réduction d'impôt, mais à condition d'être imposable. Une injustice !

Cela rétablit donc une égalité de droit entre salariés. Ce crédit d'impôt, à hauteur de 66% des cotisations, sera applicable dès la déclaration des revenus 2012.

Cette revendication de la CGT est enfin satisfaite, cela devrait nous aider dans nos débats sur le taux de la cotisation syndicale à 1% ou désormais tout syndiqué imposable ou pas pourra bénéficier de ce crédit d'impôt ainsi pour une cotisation de 10 euros mensuel il en coûtera à l'adhérent que 3,40 euros. C'est également un argument pour notre campagne de syndicalisation.

Dès la déclaration de 2013 des revenus de 2012, les syndiqués bénéficieront d'un crédit d'impôt d'un montant égal à 66 % de la cotisation dans la limite de 1 % du revenu brut du salaire déduction faite des cotisations sociales.

" Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L. 2121-1 du code du travail ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu.

Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut désigné à l'article 83, après déduction des cotisations et des contributions mentionnées aux 1 à 2 ter du même article.

Le crédit d'impôt ne s'applique pas aux bénéficiaires de traitements et salaires admis à justifier du montant de leurs frais réels.

Le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à la condition que soit joint à la déclaration des revenus un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, le crédit d'impôt est refusé sans proposition de rectification préalable.

L'excédent éventuel de crédit d'impôt est remboursé.

Par dérogation au quatrième alinéa, les contribuables qui transmettent la déclaration de leurs revenus par voie électronique, en application de l'article 1649 quater B ter, sont dispensés de joindre à cette déclaration les reçus délivrés par les syndicats. Le crédit d'impôt accordé est remis en cause lorsque ces contribuables ne peuvent pas justifier du versement des cotisations par la présentation des reçus mentionnés au quatrième alinéa du présent article. "

LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX

et son barème fiscal complet



Le 

www.vo-impots.com
avec son guide des frais réels

6€
au lieu
de ~~6,50€~~

Parution le 28 janvier 2013

**la
cgt**

En commande a l'UL auprès de Lydia !!

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE



LOCATIONS - VACANCES FRANCE



Convention UL du Havre / TLC Vacances :
Faire de TLC Vacances l'outil des
Organisations Syndicales et des élus
des Comités d'Entreprise



www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63